



EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du MAIRE

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

74240

Nom et adresse du Pétitionnaire : Monsieur HARADINI Xhafer 1 place porte de France 74240 GAILLARD	Nom et adresse de l'établissement : BAR DES DOUANES Monsieur HARADINI Xhafer 1 place porte de France 74240 GAILLARD
---	---

OBJET

N° 2023R183

Occupation du Domaine
Public Communal

VU le Code de la Voirie Routière,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la Décision n° 2022.139 du 16 novembre 2022, fixant le tarif des redevances à percevoir pour l'occupation du domaine public communal à 3.00 €/m²/semaine,
VU la demande du pétitionnaire en date du 10 juillet 2023.

A R R E T E

ARTICLE 1 : Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public communal d'une surface de 26,10 m² au droit de son commerce « BAR DES DOUANES » en vue d'installer une terrasse (selon le plan ci-joint).

ARTICLE 2 : La présente autorisation est valable pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 inclus.

ARTICLE 3 : Le bénéficiaire devra s'acquitter auprès du Trésor Public des droits de voirie s'élevant à la somme totale de 4 071,60 € (Quatre mille soixante et onze euros et soixante centimes).

ARTICLE 4 : La présente autorisation n'est donnée que sous réserve du droit des tiers et des règlements en vigueur, notamment de la réglementation d'installation de terrasse sur le domaine public communal.

ARTICLE 5 : Le bénéficiaire de l'autorisation devra prendre contact avec le service espaces publics communal pour procéder à un constat préalable à l'installation de la terrasse et à sa restitution.

ARTICLE 6 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- au pétitionnaire
- au service finance de la commune
- au service espaces publics communal
- au service voirie communal
- à la police municipale
- à M. le Sous-Préfet de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS.

FAIT à GAILLARD, le 20 juillet 2023

Le Maire,

Arrêté devenu exécutoire

compte tenu :

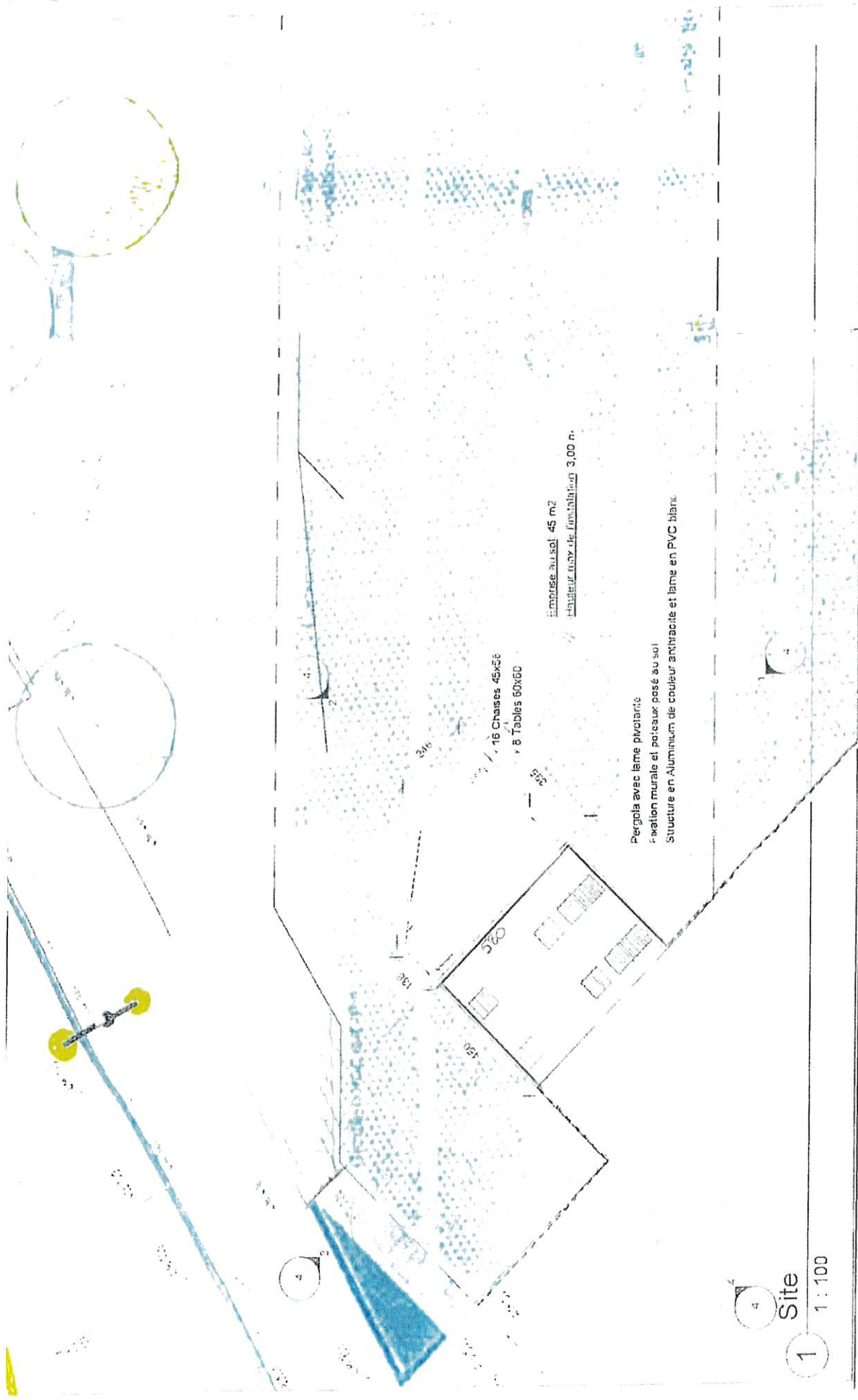
- de sa réception en

sous-préfecture le : 21/07/2023

- de sa mise en ligne le : 21/07/2023

- de sa notification le :





1 Site
1 : 100

Tout sur plan des surfaces

1 place parde de brava
7040 milled